



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

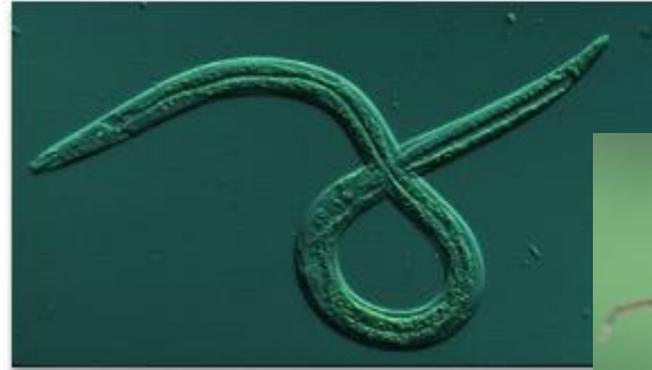
DETECTION D'UN FOYER DE NEMATODE DU PIN A SEIGNOSSE (40)

Point de situation



LE NEMATODE DU PIN : DE QUOI S'AGIT-IL ?

- *Bursaphelenchus xylophilus* un ver microscopique d'environ 1 mm de long, originaire d'Amérique du Nord - Agent pathogène sur les **arbres résineux** et particulièrement les **pins** (*Pinus*)
- Provoque une maladie appelée le flétrissement du pin pouvant conduire à la **mort des arbres infectés en quelques semaines**
- Inoculé aux arbres résineux par un insecte coléoptère *Monochamus*.



Bursaphelenchus xylophilus

(© Fredon Occitanie)



Monochamus

galloprovincialis(© INRAE)



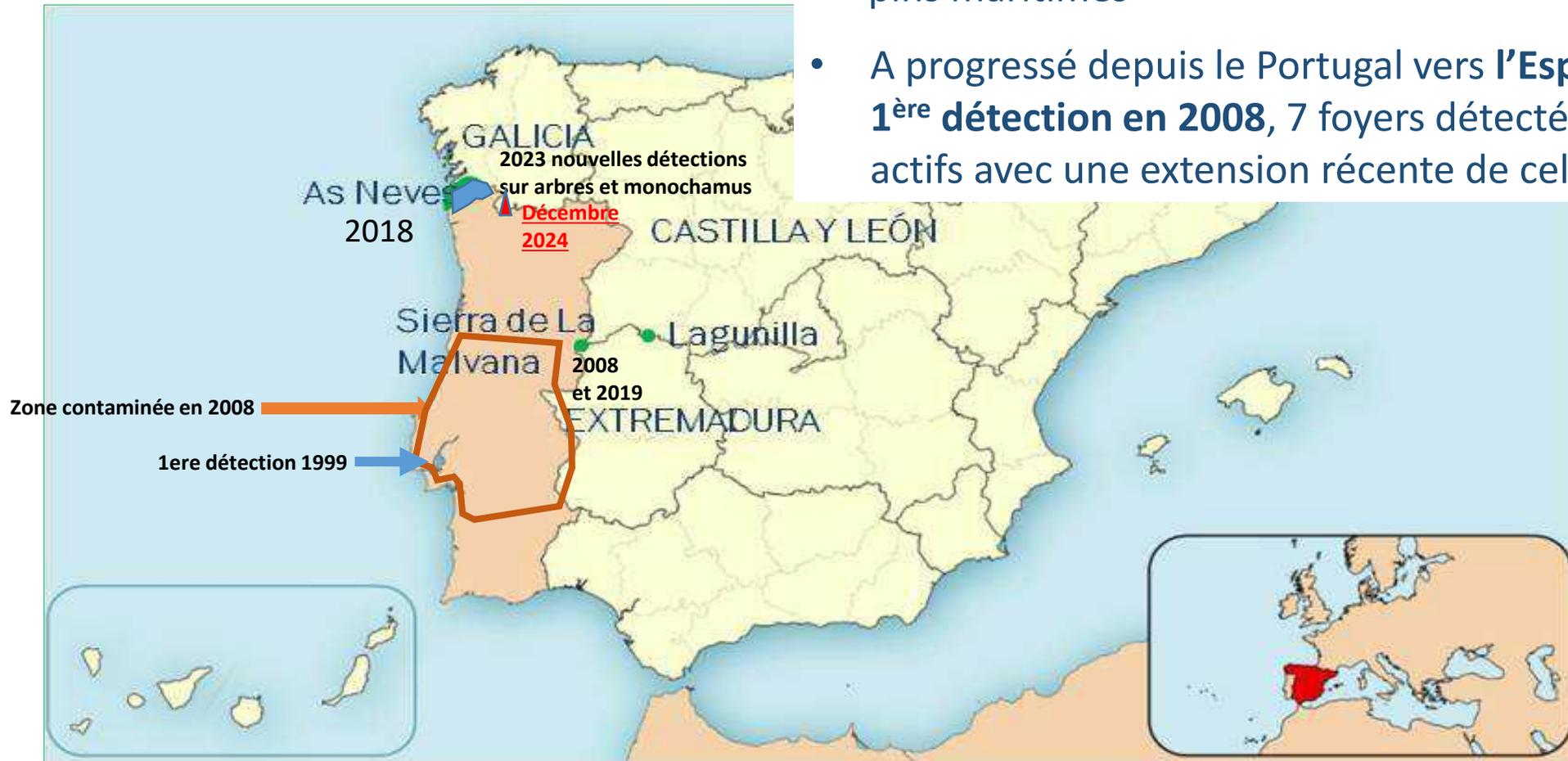
Foyer de nématode du pin dans plantation – Portugal

(© université Orléans)



NEMATODE DU PIN : contexte Union Européenne

- Détecté au **Portugal en 1999** (Lisbonne), a progressé dans tout le pays et provoque des mortalités importantes sur les pins maritimes
- A progressé depuis le Portugal vers **l'Espagne** : **1^{ère} détection en 2008**, 7 foyers détectés dont 4 toujours actifs avec une extension récente de celui en Galice





PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE FOYER DE SEIGNOSSE (40)

- Découvert dans le **cadre du plan de surveillance annuel** lors d'une prospection FREDON, prélèvement réalisé en forêt privée le 3/10/2025
- Détection confirmée le 3/11/2025 par le LSV- Le Rheu



Pins prélevés le 3/10/2025

(© Fredon Nouvelle-Aquitaine)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'actions



Secteur concerné du Foyer

Zone infestée :

- **Surface forestière : 61 ha** de résineux ou mélanges
- **4 communes** : Seignosse, Soorts-Hossegor, Angresse, Saubion

Zone tampon:

- 56 communes : 46 Landes, 10 Pyrénées-Atlantiques
- **Surface forestière : 36 026 ha** sur une emprise totale de 131 958 ha
- **6408 propriétaires (dont 24 en cœur de foyer)**





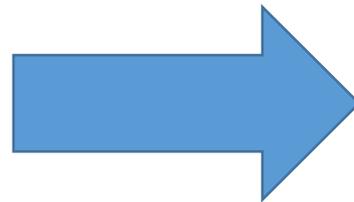
PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1^{er} arrêté préfectoral conservatoire

- **Interruption de tous les chantiers de coupe**, débardage, dessouchage, élagage, taille sur arbres résineux en forêts et en parcs, jardins
- **Interdiction de circulation** de végétaux, bois, écorces des essences sensibles (résineux) dans la ZD et hors de celle-ci
 - **Ne s'applique pas aux bois (sciages, emballages,....) traités à la chaleur conformément à la norme NIMP15**
 - Dérogation pour le transit sans rupture de charge dans la zone sur certains axes routiers et autoroutier



***Eviter la dissémination du
nématode ou de son vecteur par le
mouvement de végétaux, bois,
écorces sensibles***

2ème arrêté préfectoral de mesures pérennes



- Assainissement du foyer par abattage des résineux dans la ZI ;
- Prospections et prélèvements dans la Zone tampon
- Surveillance officielle pendant 4 ans

MOBILISATION COLLECTIVE

- **État:**
 - Prospection dans les peuplements forestiers dont ZI à partir du 5 novembre 2025
 - Contrôle du respect des interdictions
 - Accompagnement à la mise en œuvre des mesures
- **Maires et collectivités locales :**
 - Information et sensibilisation des administrés / signalétique et pancartage
 - Identification des chantiers de coupe en cours / projet d'aménagements concernant des résineux
- **Professionnels et propriétaires**
 - Signalement des arbres dépérissant ou morts
 - Signalement des difficultés des entreprises en ZD
 - Contribution à la prospection
 - Destruction des rémanents de coupe 2025 dans la ZD

PROJET PANCARTAGE



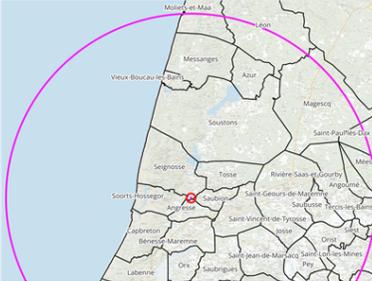
ORGANISME DE QUARANTAINE PRIORITAIRE
ALERTE NÉMATODE DU PIN

ZONE RÉGLEMENTÉE



INTERDICTIONS

- Circulation de résineux et de bois de résineux
- Elagage, abattage résineux



Pour plus d'informations :



Contact :
05.XX.XX.XX.XX



Pour plus d'informations :

More informations :



ALERTE NÉMATODE DU PIN ZONE RÉGLEMENTÉE

CIRCULATION DE VÉGÉTAUX RÉSINEUX ET DE BOIS DE
RÉSINEUX INTERDITE



PINE NEMATODE ALERT

RESTRICTED ZONE

MOVEMENT OF CONIFEROUS TREES
AND WOOD FORBIDDEN



ALERTA DE NEMATODO DEL PINO

ZONA REGULADA

TRANSPORTE DE VEGETACIÓN RESINOSAS
Y MADERA DE RESINOSAS PROHIBIDO



ORGANISME DE QUARANTAINE PRIORITAIRE
ALERTE NÉMATODE DU PIN

ZONE RÉGLEMENTÉE

INTERDICTIONS

- CIRCULATION DE RÉSINEUX ET DE BOIS DE RÉSINEUX
- ELAGAGE, ABATTAGE ET DÉBARDAGE DE RÉSINEUX



OPERATIONS DE SURVEILLANCE

- MERCI DE FACILITER L'ACCÈS À VOS PARCELLES ET JARDINS

Pour plus d'informations :

